



Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides

Le 28 octobre 2013

Pratiques exemplaires de gestion

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle vital dans la production agricole et l'environnement. De nombreux agriculteurs utilisent des pesticides pour protéger leurs cultures contre les ravageurs, les mauvaises herbes et les maladies. Cependant, certains pesticides sont toxiques pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs qui entrent en contact direct avec le produit à la suite d'une application par pulvérisation ou en raison de la dérive des gouttelettes. Les résidus de certains pesticides sur le feuillage, sur le pollen, dans le nectar des plantes ou dans les sources d'eau peuvent également être nocifs pour les insectes pollinisateurs, que ce soit par l'ingestion ou par le contact.

Les pratiques exemplaires de gestion énumérées ci-dessous aident à éviter que les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, y compris les abeilles domestiques, soient exposés aux pesticides, à la suite de l'application par pulvérisation ou en raison de la dérive des gouttelettes, durant la saison de croissance.

Appliquez les pratiques de lutte antiparasitaire intégrées

Les pratiques intégrées sont essentielles à une lutte antiparasitaire durable. Il peut s'agir de pratiques culturales visant à décourager les infestations d'organismes nuisibles, d'identifier adéquatement l'organisme à l'origine du problème, de s'assurer que l'étendue de l'infestation justifie l'usage de pesticides et d'appliquer le produit à la plus faible dose efficace indiquée sur l'étiquette.

Tenez-vous au courant de l'emplacement des ruches

L'échange d'information et la collaboration entre les agriculteurs, les spécialistes de l'application de pesticides et les apiculteurs au sujet de l'emplacement des ruches, des pesticides employés, du calendrier d'application et des questions relatives à la dérive de pulvérisation contribuent à réduire le risque d'incidents qui touchent des abeilles. Il s'agit par exemple de communiquer avec les apiculteurs qui ont des ruches près des cultures à traiter avant de procéder à la pulvérisation du pesticide. Une telle démarche peut permettre aux apiculteurs de s'assurer que les ruches sont situées en amont du vent ou

abritées derrière des brise-vents. De plus, les apiculteurs peuvent savoir quand protéger ou déménager temporairement leurs ruches, lorsque cela est possible.

Observez le niveau d'activité des insectes pollinisateurs afin de réduire leur exposition

C'est durant le jour et par temps ensoleillé, lorsque la température dépasse 13 °C, que les abeilles domestiques butinent le plus activement. Les autres insectes pollinisateurs comme les bourdons butinent même lorsque la température est inférieure à 13 °C.

Les insectes pollinisateurs fréquentent autant les zones agricoles que les zones non agricoles à la recherche de nectar et de pollen; ils butinent les fleurs de diverses cultures ainsi que celles des arbres, des arbustes, des mauvaises herbes et des plantes indigènes. Ils sont également attirés par certaines espèces de végétaux qui produisent du nectar lorsqu'ils ne sont pas en fleurs et par le miellat produit par plusieurs insectes phytosuceurs. Il est donc important d'observer les activités des insectes pollinisateurs sur le site d'application du pesticide et dans les environs et de prendre les mesures qui suivent afin de réduire l'exposition le plus possible.

- **Lisez et suivez toujours le mode d'emploi sur l'étiquette du pesticide.**
- *Lorsque l'étiquette du pesticide indique une mise en garde concernant des dangers pour les abeilles et les insectes pollinisateurs, il est important :*
 - *d'éviter de pulvériser lorsque les cultures ou les mauvaises herbes sont en fleurs dans la zone à traiter : planifiez vos applications de manière à réduire le plus possible l'exposition des abeilles (par exemple, avant ou après la floraison);*
 - *d'éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent : le jour, lorsque les abeilles butinent, est la période la plus risquée pour pulvériser. Lorsque les conditions ambiantes le permettent, les pesticides doivent être appliqués très tôt dans la matinée ou tard dans la soirée, lorsque la plupart des insectes pollinisateurs ne butinent pas;*
 - *d'éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent des sols recouverts de mauvaises herbes en fleurs (par exemple, dans les vergers) : s'il est nécessaire d'appliquer un pesticide, voyez à retirer les fleurs au préalable (par exemple, par fauchage, passage de disque ou broyage).*

Surveillez les conditions ambiantes afin de réduire la dérive

Les conditions ambiantes peuvent contribuer à la dérive des gouttelettes de pulvérisation et représenter un danger pour les insectes pollinisateurs.

- Surveillez les prévisions météorologiques avant d'appliquer un pesticide et restez à l'affût des changements de conditions.
- Appliquez les pesticides lorsque le vent souffle en amont des ruches et de l'habitat des insectes pollinisateurs.
- Pulvérisez par temps frais et lorsque le taux d'humidité est élevé.
- Pulvérisez tôt dans la matinée ou le soir lorsque les vents sont faibles. Toutefois, évitez de pulvériser durant les périodes d'« inversion de température ». Ce phénomène peut se produire lorsque la masse d'air près du sol est plus fraîche que celle qui se situe directement au-dessus. L'inversion des températures se produit généralement entre le coucher du soleil et une heure ou deux après le lever du soleil; elle peut provoquer la dérive des gouttelettes de pesticide de manière imprévisible et (ou) amener celles-ci à être transportées sur de longues distances, lorsque les vents se lèvent. Les inversions de températures peuvent être détectées par la présence de buée, de brouillard, de rosée ou de gel le soir ou tôt le matin ou par la présence de brouillard ou de poussière en suspension dans l'air et qui se déplace latéralement sans se dissiper.

Utilisez de l'équipement qui aide à réduire la dérive

Réduisez la dérive vers les zones adjacentes au site d'application, particulièrement lorsque la végétation ou les mauvaises herbes sont en fleurs.

- Choisissez des buses antidérive, dans la mesure du possible.
- Étant donné que les gouttelettes plus fines dérivent généralement plus loin, pulvérisez à basse pression ou choisissez des buses antidérive qui réduisent la dérive grâce à la formation de gouttelettes de taille moyenne ou grosse. Calibrez votre pulvérisateur fréquemment.
- Installez des écrans ou déflecteurs coniques aux pulvérisateurs employés dans les champs afin de réduire grandement la dérive de pulvérisation.
- Les pulvérisateurs à jet porté peuvent produire des gouttelettes plus fines, ce qui augmente le risque de dérive. Lorsque vous les utilisez, pensez à rediriger ou à fermer les buses, ou encore à utiliser des technologies qui aident à réduire la dérive (par exemple, pulvérisateur de type « tour » muni de déflecteurs, pulvérisateur enrobant, pulvérisateur de type tunnel et pulvérisateur avec détecteur de végétation).
- Pour la pulvérisation aérienne, assurez-vous que la largeur de la rampe n'excède pas 65 % de l'envergure des ailes de

l'avion. Choisissez des buses adéquates et orientez-les afin de produire les plus grosses gouttelettes possibles sans trop nuire à l'efficacité.

Ne traitez que le site visé

Appliquez les pesticides seulement sur le site à traiter.

- Respectez le mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit au sujet des zones tampons.
- Arrêtez le pulvérisateur dans les virages aux extrémités des champs et des jardins ainsi qu'à proximité des étangs ou d'autres plans d'eau pouvant être fréquentés par les insectes pollinisateurs et d'autres animaux sauvages.
- Fermez les buses séparément en l'absence de végétation à traiter (par exemple, parcelles non cultivées ou massifs d'arbustes).

Exercez des pratiques favorables aux insectes pollinisateurs tout au long de la période de croissance

Les abeilles et autres insectes pollinisateurs récoltent du pollen, du nectar et de l'eau de plusieurs sources qui pourraient être contaminées par des résidus de pesticides.

- Évitez de contaminer la végétation, les sols et les sources d'eau pouvant être fréquentées par les insectes pollinisateurs.
- Fournissez aux insectes pollinisateurs un habitat favorable (composé par exemple de luzerne, de trèfle ou de fleurs sauvages) à l'écart des cultures.

Signalez tout cas suspect d'intoxication aux pesticides chez des insectes pollinisateurs

Communiquez avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada au 1-800-267-6315.

Renseignements connexes

Pour obtenir de l'information sur les meilleures pratiques permettant de réduire les risques d'effets nocifs pour les insectes pollinisateurs au moment d'utiliser des semences traitées, veuillez consulter la fiche de renseignements intitulée « [Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion](#) ».